



www.bruxelles.be

DOSSIER :
Bruxelles,
Ville de
start-ups

Sommaire

3 Édito

Actualités du Conseil

- 4 | Meilleurs vœux du Conseil
- 4 | Installation du Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social
- 4 | Prochain Débat du Conseil

Dossier

- 5 | Bruxelles, Ville de start-ups

Focus

- 16 | Le Répertoire d'entreprises pour les marchés publics
- 18 | 7 Accords-Cadres signés en Région bruxelloise

Avis du Conseil

- 20 | Avis émis entre le 21 mars 2019 et le 17 octobre 2019

Débats : interviews

- 23 | « Logements à Bruxelles : état des lieux des projets publics », avec Monsieur Yves Van de Castele
- 25 | « Élections européennes : quels enjeux pour Bruxelles ? », avec Monsieur Alain Deneef
- 27 | « Immigration : quels enjeux à saisir pour l'emploi à Bruxelles ? », avec Messieurs Peter Michiels et Patrick Charlier
- 30 | « La formation aux fonctions critiques : une opportunité pour l'insertion professionnelle ? », avec Madame Marie Dozin et Monsieur Frédéric Romano

Brèves

- 32 | Un avis d'initiative pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire
- 32 | Les 25 ans du Conseil au bip.brussels

Publications

- 33 | Rapport annuel 2018
- 33 | Étude : « Profil et trajectoire des chercheuses/eurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale - Monitoring selon l'origine nationale »

Bruxelles, terre de start-ups

En Belgique, quelle est la Région qui compte le taux de starters le plus élevé ? Non pas la Wallonie (1 pour 148). Non pas la Flandre (1 pour 125). Mais Bruxelles, avec un starter pour 95 habitants.

Certes, le taux de starters n'est pas le seul indicateur pertinent. Il faut aussi s'intéresser au solde net de création d'entreprises, ainsi qu'au taux de survie. Ainsi, en Belgique, 2 starters sur 3 survivent à leurs 5 premières années d'activité.

Revenons à la création d'entreprises. Bruxelles se distingue et cela mérite d'être souligné. On ne le dit pas assez : Bruxelles est devenue un lieu idéal pour démarrer une start-up. Sur ce point, elle devance même Paris, Londres ou Berlin, selon une étude de PwC.

Ses atouts ? Pour démarrer une affaire, Bruxelles est bon marché. De plus, elle a de l'espace disponible. Sa localisation centrale et son envergure internationale présentent des avantages majeurs. Elle compte de nombreux profils internationaux et hautement qualifiés. La capitale de l'Europe constitue aussi un marché test idéal.

Que dire de plus ? Pour une start-up qui veut s'internationaliser, Bruxelles est une destination de premier choix. On peut y lancer son affaire à un prix abordable au cœur de l'Europe, à moins de deux heures de Paris, Londres ou Amsterdam.

Et qu'en est-il des infrastructures technologiques mises à disposition des start-ups ? Eh bien, sur ce point également, Bruxelles devance des villes comme Londres, Paris et Berlin, selon cette même étude de PwC. L'écosystème tech bruxellois s'est développé et offre un cadre intéressant, avec des niches particulièrement porteuses telles que les fintechs et les legaltechs.

L'accompagnement n'est pas en reste, tant de la part d'acteurs publics que d'acteurs privés qui offrent des services complémentaires. Les uns offrant des conseils de première ligne, des infrastructures, des pistes de financement, les autres faisant bénéficier les jeunes pousses de leur réseau de relations, de leur expérience d'entrepreneur et de services aux starters.

Pour trouver sa clientèle, les services de networking d'une chambre de commerce ou de clubs d'affaires sont les bienvenus. Car il s'agit-là d'un défi majeur pour les starters, outre l'accès au financement et le recrutement de tous les profils nécessaires à la bonne marche de l'entreprise.

La créativité, l'innovation, la technologie sont importantes pour l'économie. Mais l'entrepreneur ne devra jamais perdre de vue cette question : mon produit ou mon service répond-il à une demande du marché ? Et aussi, comment trouver mes clients ?

À propos de starter, de départ et de lancement : le Gouvernement Vervoort III vient d'entamer une nouvelle législature. Nous remercions l'ensemble du Gouvernement pour la prise en compte, dans la déclaration de politique régionale, des demandes des interlocuteurs sociaux et du dispositif des priorités partagées, preuve que la Région bruxelloise accorde une place importante à la concertation et à la méthode originale de travail innovée ces dernières années en Région bruxelloise.

Soyez assurés de l'engagement des interlocuteurs sociaux dans le cadre des travaux à venir, au bénéfice de l'économie et de l'emploi bruxellois.

Je présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2020 !

Jan De Brabanter – Président



Actualités du Conseil

Meilleurs vœux du Conseil

Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour 2020!

Installation du Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social (CCES)

Créé par l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, le Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social (CCES) remplace l'ancienne Plateforme de concertation de l'économie sociale. Il s'est réuni pour la première fois le 19 septembre 2019, réunion lors de laquelle ont notamment été élus Madame Tatianna Vial Grösser (Febisp) comme Présidente et M. Bruno Gérard (Bruxeo) comme Vice-Président.



Le CCES a déjà un agenda bien chargé d'ici la fin de l'année avec la remise d'avis sur les demandes d'agrément en tant qu'entreprises sociales. Une fois agréées, les entreprises sociales peuvent, sous certaines conditions, répondre à un appel à mandatement qui leur ouvre la porte à des dispositifs d'insertion subventionnés. Dans ce cadre, le CCES devra rendre un avis sur les programmes d'insertion.

Le CCES a également pour missions d'organiser la concertation entre les entreprises sociales agréées et les acteurs publics et privés en lien avec l'entrepreneuriat social et de formuler des avis de sa propre initiative et à la demande du Gouvernement.

Son Secrétariat est assuré par l'équipe du Conseil économique et social.

Pour plus d'infos, consultez la [page dédiée au CCES](#) sur le site du Conseil.

Prochain Débat du Conseil

Les « Débats du Conseil » reprendront en janvier 2020.

Comme à l'accoutumée, le détail du sujet traité ainsi qu'une courte présentation des orateurs seront publiés prochainement sur notre site Internet www.ces.brussels. Par ailleurs, les personnes déjà inscrites dans la liste de diffusion du Conseil recevront un e-mail d'invitation.

Si vous souhaitez également y être invité(e) régulièrement, il vous suffit d'en faire la demande à schaouch@ces.brussels ou cwaeyenbergh@ces.brussels.

Bruxelles, Ville de start-ups

Avec sa position centrale et sa dimension internationale, Bruxelles est le lieu idéal pour implanter sa start-up. Une étude de European Start-up Survey réalisée conjointement par PwC et la Münster University of Applied Sciences, a récemment estimé que la capitale constitue un lieu propice à l'entrepreneuriat, devançant ainsi des centres d'innovation réputés comme Paris, Berlin ou encore Londres. En effet, 90% des start-ups¹ qui ont participé à l'étude et qui sont établies à Bruxelles s'estiment très satisfaites de la qualité des infrastructures technologiques mises à leur disposition et de l'offre d'accompagnement proposée par les instances publiques et privées de la Région. Ses loyers abordables, comparativement à d'autres villes, sa situation centrale en Europe, sa population très diversifiée et ses nombreux talents font également de Bruxelles une région attractive pour les start-ups.

Néanmoins, il reste de nombreux progrès à accomplir pour que Bruxelles devienne un pôle d'envergure internationale pour les start-ups. Ce dossier nous permettra de dresser un état des lieux de la situation dans la capitale et de compiler les informations pratiques en matière d'accompagnement, d'aide et de soutien, indispensables pour tout un chacun qui souhaiterait lancer son activité. Il invite également à découvrir le portrait de quelques start-ups bruxelloises ayant bénéficié de l'aide de la Région, tant privée que publique, ainsi que des interviews consacrées aux acteurs du soutien et de l'accompagnement des start-ups en Région bruxelloise.



Concrètement, il s'agit donc généralement de jeunes entreprises ayant une ambition de croissance forte et rapide. Celles-ci partent souvent de rien et tentent de percer rapidement dans leur domaine d'activités. Ces dernières années, les start-ups se sont fortement développées dans des secteurs tels que l'IT, le retail, l'écologie, les soins de santé, l'Horeca, etc. En plus de ces domaines d'activité dits « classiques », les start-ups s'imposent également aujourd'hui dans des projets d'économie sociale et d'économie circulaire.

D'après *Patrick Fridenson*, historien des entreprises et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess) à Paris, **trois critères** permettent de classer les entreprises dans la case « start-ups » :

- La perspective d'une **forte croissance** ;
- L'usage d'une **technologie nouvelle** ;
- Le besoin d'un **financement massif**, par des levées de fonds.

Introduction

Une start-up, c'est quoi ?

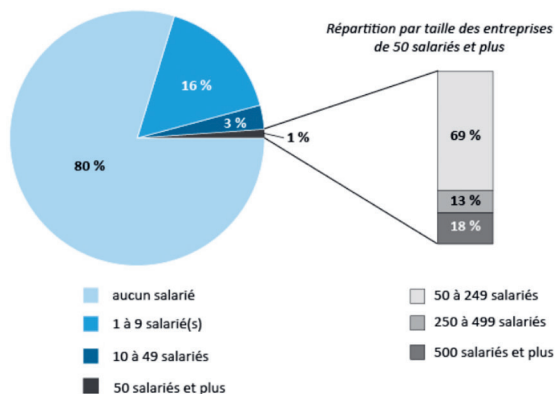
Issu de l'anglais, le terme « start-up » (« start » (démarrer) et « up » (décoller)) désigne une entreprise qui se lance dans un domaine bien précis pour proposer, en général, un nouveau produit ou service sur le marché. L'utilisation des hautes technologies est également souvent associée à la création de ces entreprises.

1. 540 start-ups établies un peu partout en Europe ont participé à cette étude.

Le paysage bruxellois

La Région de Bruxelles-Capitale accueille **104.705 entreprises assujetties à la TVA¹** sur son territoire, soit un dixième des entreprises de Belgique (au 31 décembre 2017). La plupart de ces entreprises n'emploient aucun travailleur salarié et représentaient, en 2017, 80% des entreprises de la Région. Cette catégorie se compose principalement d'indépendants en personne physique et de sociétés privées à responsabilité limitée sans travailleur salarié.

Répartition par taille des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale en 2017



Source : Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium)

Par ailleurs, le taux bruxellois de création d'entreprises demeure le plus important du pays avec **12,6%** contre 11,4% pour Liège ou 11,3% pour Anvers. En effet, de plus en plus de personnes y créent leur entreprise et y travaillent seules. Cette constatation ressort clairement de *l'Atlas du Créateur 2019²* (chiffres de 2018) rédigé par la firme Graydon³, l'UNIZO (de Unie van Zelfstandige Ondernemers) et l'UCM (l'Union des Classes Moyennes).

Il en ressort qu'en 2017, 95.081 entreprises ont été créées en Belgique. Ce chiffre a augmenté de 5,3% en 2018 pour atteindre 100.113 nouvelles entreprises. Cette augmentation s'explique par une meilleure image de l'entrepreneur en général, un statut social de plus en plus attractif et une évolution positive de l'esprit d'entreprendre.

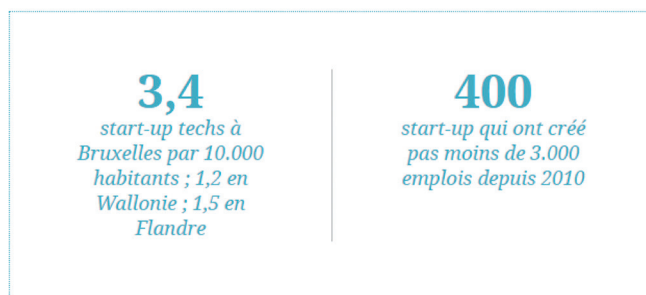
Des disparités régionales

En Flandre, la hausse de création d'entreprises est la plus marquée avec 58.230 jeunes pousses (start-ups) créées en 2018, soit 11,56% de plus qu'en 2017. À Bruxelles, ce sont **13.112 nouvelles entreprises qui ont vu le jour en 2018, soit une hausse de 5,33%**. La Wallonie a enregistré, quant à elle, un léger recul de 0,20% avec ses 24.457 nouvelles entreprises.

Enfin, la densité des starters par rapport au nombre d'habitants est la plus élevée au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, avec 10,9 starters pour 1.000 habitants.

Bruxelles, Ville de start-ups... technologiques !

Sa dimension internationale et sa position centrale en tant que capitale du pays et de l'Union européenne font de Bruxelles un endroit propice où implanter sa start-up. Le secteur des start-ups technologiques s'y porte d'ailleurs très bien. Depuis 2010, près de 400 start-ups technologiques ont été créées dans la capitale, engendrant ainsi 3.000 emplois.



Source : Innoviris

Par ailleurs, de nombreuses start-ups actives dans d'autres domaines ont également vu le jour ces dernières années dans la capitale, certaines ayant bénéficié de l'offre d'aide et d'accompagnement présente dans la Région et connaissant actuellement un énorme succès. En voici quelques exemples :

1. IBSA - Février 2019 - *Les entreprises bruxelloises, une affaire de taille !*

2. *L'Atlas du Créateur 2019* répertorie les régions, les secteurs et les professions qui comptent le plus grand nombre de nouvelles entreprises.

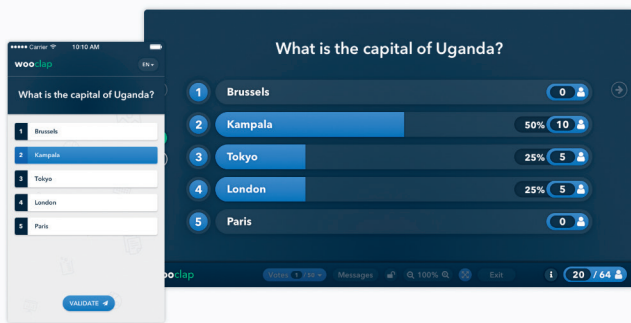
3. Graydon est une société de collecte d'informations économiques et financières.

WOOLAP



Conscients de l'omniprésence des Smartphones dans les auditoriums universitaires et autres salles de cours, la start-up **WooClap** fait en sorte de les transformer en outils d'apprentissage ludiques et dynamiques.

L'application WooClap permet en effet aux professeurs de challenger leurs élèves en temps réel durant le cours, par le biais de questions posées sur leur Smartphone. Les réponses données par les élèves via l'application se retrouvent ensuite projetées sur l'écran de la salle de cours. Grâce à ce système, le professeur peut mesurer le niveau de compréhension des élèves sur la matière mais également s'assurer un certain niveau d'attention et de participation en cours.



Plusieurs universités et hautes écoles de Belgique, de France et des Pays-Bas utilisent déjà cette application au sein de leurs cours.

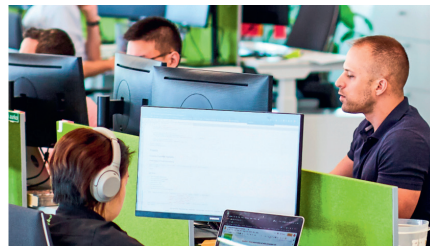
Source : WooClap

COLLIBRA



Collibra est une start-up qualifiée de licorne, autrement dit une start-up dont la valorisation dépasse le milliard de dollars. Collibra est une start-up 100% bruxelloise car c'est entre les murs de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) que 4 étudiants lui ont donné vie en 2008.

Start-up technologique, le core business de Collibra est



le big data. Plus concrètement, elle offre aux entreprises un service de suivi, d'organisation et d'automatisation de données, à

l'heure où le flux d'informations et de données captées par les entreprises tend à former une masse chaotique illisible.

Collibra est désormais installée aux États-Unis et peut se vanter de compter des clients aussi prestigieux que les plus grandes banques de Wall Street.

Source : Collibra

BSIT



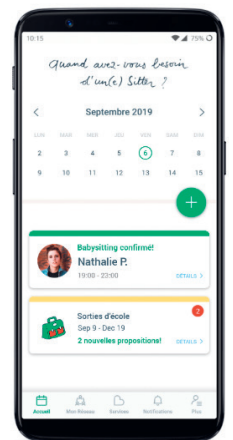
Sorte de Trip Advisor des baby-sitters, **Bsit** est une application d'origine bruxelloise qui permet de

mettre en relation parents et baby-sitters en cas de besoin de garde d'enfants occasionnelle. Construite sur un modèle de plateforme d'économie collaborative, il est possible de s'y enregistrer soit en tant que parent(s) à la recherche d'un baby-sitter de confiance, soit en tant que personne offrant un service de baby-sitting.

L'offre de Bsit concerne des occasions aussi diverses que la garde d'enfants après l'école, les sorties de dernière minute, les aides pendant un congé scolaire, ou encore, plus surprenant, un dépannage pour les parents-salariés de certaines grandes entreprises.

De simple plateforme de baby-sitting à Start-Up belge de l'année 2019, Bsit connaît elle aussi un développement fulgurant.

Source : Bsit



BRUSSELS BEER PROJECT



BRUSSELS
BEER
PROJECT

Installé depuis plusieurs années à Bruxelles et désormais bien connu des amateurs de bières, le **Brussels Beer Project** a débuté comme une start-up de brasserie créative et artisanale. L'idée de départ était simple mais il fallait la trouver : inviter le grand public dans la brasserie pour lui faire goûter des bières originales et artisanales, dans le but de trouver les créations qui feront l'unanimité et qui seront ensuite produites à grande échelle.



Avec des noms aussi originaux et évocateurs que «Baby Lone», «Grosse Bertha», «Lime Crime», «Jungle Joy» ou encore «Tough Cookie », le Brussels Beer Project a su s'imposer sur le marché pourtant saturé de la bière belge, en réinventant sa manière de la créer et de la partager.

Les créations du Brussels Beer Project s'exportent à l'heure actuelle dans une vingtaine de pays étrangers.

Source : Brussels Beer Project

PLEASE SURPRISE ME !

*Please
Surprise Me!*

Lancée en 2013 par deux copines et avec l'aide du cluster «hospitality.brussels», **Please Surprise Me!** est une entreprise spécialisée dans la conception d'événements et d'expériences sur-mesure et insolites.

D'un dîner dans le plus petit resto de Belgique au petit-déjeuner d'anniversaire chanté, en passant par une séance de gastronomie autour du pop-corn, les starters de l'époque se sont donné pour mission de proposer des expériences qui sortent du quotidien, à l'aide d'un solide carnet d'adresses de partenaires eux-mêmes insolites.



Source : Please Surprise Me !

3E



L'entreprise **3E** a débuté comme simple bureau bruxellois d'experts et d'ingénieurs en énergie renouvelable et amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Une fois passé le constat du trop grand gaspillage énergétique produit par les bâtiments de Bruxelles, les starters se sont donné pour objectif de le contrer grâce à une solution IT. Son principe ? Adapter le chauffage et la ventilation du bâtiment en fonction des prévisions météo.

Après avoir bénéficié de subsides européens (programme-cadre européen Horizon 2020), 3E a pu développer sa solution intelligente et proposer son expertise à l'échelle européenne avant, ils l'espèrent, de pouvoir toucher le reste du monde.



Source : 3E

Je souhaite me lancer... Conseillez-moi !

Vous souhaitez créer votre start-up à Bruxelles ? Grâce aux nombreuses structures d'accompagnement et de financement, tant publiques que privées, destinées à mieux guider les jeunes entrepreneurs, cela n'a jamais été aussi simple.

En effet, notre pays peut se prévaloir de la mise en place de nombreuses structures d'accompagnement et d'aides pour les créateurs d'entreprise. Nous avons décidé de nous focaliser sur deux d'entre elles : **hub.brussels**, l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise et **Beci**, un organisme privé issu du partenariat entre la Chambre de Commerce et l'Union des Entreprises de Bruxelles.

1. hub.brussels

hub.brussels est l'un des partenaires publics privilégiés pour les entrepreneurs en Région de Bruxelles-Capitale. L'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise offre en effet de nombreux conseils, services et outils gratuits pour accompagner les entrepreneurs à chaque étape du développement de leur activité⁴.



1819.brussels 
entreprendre à bruxelles

1819

Le service de la Région bruxelloise 1819 (numéro gratuit) informe les entrepreneurs qui souhaitent se lancer ou développer leur entreprise, répond à leurs questions entrepreneuriales et les oriente dans la suite de leurs démarches. Ce service a un triple objectif :

- Fournir aux entrepreneurs une information de première ligne sur les différents aspects liés à l'exercice d'une activité économique ;
- Orienter les entreprises dans le réseau bruxellois des institutions et organismes d'accompagnement ;
- Sensibiliser certains publics, comme les femmes, les jeunes ou les demandeurs d'emploi, aux opportunités offertes par l'entrepreneuriat à travers ses plateformes Women in Business, Women in Tech, Young Entrepreneurs of Tomorrow et Create Your Job.

Cet accompagnement se fait notamment dans une série de **secteurs** porteurs pour Bruxelles. Pour ce faire, plusieurs « **clusters** » (regroupements géographiques de plusieurs entreprises aux activités similaires) ont été créés pour leur permettre de bénéficier d'outils adaptés, d'entrer en contact avec de nombreux acteurs, d'accéder à des événements thématiques, de participer à des formations ciblées et de bénéficier d'un accompagnement sur-mesure :

Screen.brussels

Le cluster screen.brussels s'adresse à tous les entrepreneurs de l'audiovisuel de la Région bruxelloise.



Ecobuild.brussels

Ecobuild.brussels est le cluster de la construction et de la rénovation durables à Bruxelles.



Software.brussels

Ce cluster rassemble près de 200 sociétés de logiciels à forte croissance, des instituts de recherche, des incubateurs et des organismes de soutien dédiés à l'industrie du logiciel à Bruxelles.



Greentech.brussels

Greentech.brussels guide et conseille les starters et entreprises actives dans les secteurs de l'environnement et/ou de l'énergie durable.



Lifetech.brussels

Ce cluster propose un programme complet pour les entreprises et personnes souhaitant se développer et innover dans le secteur des technologies de la santé, de l'e-santé et dans les technologies médicales.



Hospitality.brussels

Hospitality.brussels regroupe tous les acteurs (petits et grands) de la filière du tourisme, de l'événementiel et du culturel.



⁴ Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site web www.hub.brussels.

Les incubateurs de start-ups à Bruxelles : quelques endroits-clés



Si vous souhaitez bénéficier d'une structure, de différents services, d'un accompagnement ou encore de conseils, vous pouvez aussi passer par un **incubateur de projets**. Ces derniers accompagnent des entreprises technologiques, spin-off et autres starters innovantes dans leur développement. En voici quelques-uns à Bruxelles :

CO. STATION

Il s'agit du plus grand espace du pays dédié aux start-ups et scale-ups du secteur numérique. Cet endroit accueille en permanence des dizaines de jeunes pousses qui démarrent leur projet ou qui sont déjà plus avancées dans leur développement.



Source : Co.Station

Pour plus d'informations : <https://co-station.com/>

BECENTRAL



Source : BeCentral

Situé au cœur de la Gare Centrale, BeCentral est un campus digital, ouvert à tous. Il propose 25 programmes de formations dans des domaines comme l'apprentissage web pour adultes, le marketing digital, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et l'entrepreneuriat au sens large.

L'endroit abrite une école de codage et une poignée de start-ups. Pour plus d'informations : <https://www.becentral.org/>

DIGITYSER

Ce lieu accueille à la fois des start-ups, des formations et des événements. Il a pour objectif de sensibiliser et d'informer le grand public sur les technologies du numérique, de proposer des formations en lien avec ces technologies et d'offrir un appui d'experts à la création de nouveaux projets entrepreneuriaux.



Source : Digitsyser

Pour plus d'informations : <https://digitsyser.org/>

KOKOTTE



Source : Bruzz

Kokotte est l'incubateur Horeca de hub.brussels. Situé à deux pas de la Grand-Place de Bruxelles, il propose un coaching personnalisé et un accompagnement poussé des candidats restaurateurs en leur permettant de tester

leur concept avec, pour objectif, la pérennisation de leur projet. Pour plus d'informations : <https://hub.brussels/fr/kokotte-incubateur-horeca/>

GREENBIZZ

Greenbizz est le 1^{er} incubateur écoresponsable en Belgique. Il offre aux jeunes entreprises et aux start-ups 8.000 m² d'infrastructures (bureaux et ateliers de production) et des services pour créer et développer leurs projets



Source : Greenbizz

d'économie durable et circulaire. Pour plus d'informations : <https://www.greenbizz.brussels/>

BLSI



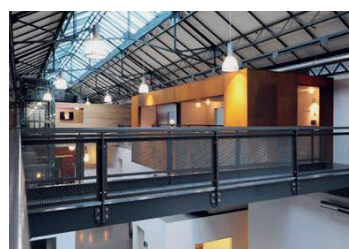
Source : BLSI

Situé sur le campus de l'UCL, le Brussels Life Science Incubator est un incubateur qui soutient les jeunes entrepreneurs dans la création d'activités innovantes. Il favorise la valorisation de la recherche scientifique, plus

particulièrement dans le secteur des sciences de la vie et de la santé. Les projets dans l'e-santé, les dispositifs médicaux et les biotechnologies y sont principalement représentés. Pour plus d'informations : <https://www.blsincubator.com/>

ICAB

ICAB est le plus important incubateur à Bruxelles dans le domaine du digital et de l'engineering. Il accueille et accompagne les start-ups et héberge, entre autres, Beta-cowork, l'espace de coworking renommé dans le domaine de l'entrepreneuriat technologique.



Source : RegionalHT

Pour plus d'informations : <http://www.icabrusssel.be/>

Pour y voir plus clair à propos des services publics d'aide et d'accompagnement à **Bruxelles**, nous avons rencontré Madame Annelore Isaac, Directrice générale adjointe de hub.brussels.



Interview de Madame Annelore Isaac

Annelore Isaac connaît le domaine de l'aide et de l'accompagnement aux entreprises comme sa poche. En effet, après avoir fait carrière au sein de la cellule 1819 de impulse.brussels, elle est, depuis septembre 2018, Directrice générale adjointe de hub.brussels.

Le Conseil : Quel est le rôle de hub.brussels dans l'accompagnement des start-ups en Région bruxelloise ? Que proposez-vous concrètement aux personnes souhaitant lancer leur propre entreprise ?

Annelore Isaac : hub.brussels, agence créée début 2018, est le résultat de la fusion de trois structures d'aide et d'accompagnement en Région bruxelloise qu'étaient Brussels Invest & Export, Atrium et impulse.brussels. Cette fusion est née du constat qu'il devenait indispensable de simplifier l'offre d'aide et d'accompagnement aux entreprises à Bruxelles.

Concrètement, hub.brussels propose, d'une part, des services d'accompagnement aux entreprises et aux start-ups pour des thèmes et des besoins bien spécifiques (mise en règle par rapport au permis d'urbanisme, au permis d'environnement, aide à l'internationalisation pour une entreprise qui souhaite grandir et s'exporter, etc.) et, d'autre part, des services d'accompagnement dans le cadre de secteurs d'activités désignés comme prioritaires par la Région bruxelloise, organisés en « clusters » et qui existent pour plusieurs domaines : hospitality.brussels (culture, tourisme et événementiel), greentech.brussels (économie circulaire), screen.brussels (industrie audiovisuelle), etc.

La plupart des accompagnements sont individuels, mais certains se font de manière collective, via des programmes d'incubation ou des missions à l'étranger par exemple.

Enfin, en tant qu'acteur principal du pilier d'accompagnement des entreprises en Région bruxelloise, nous avons aussi un rôle de coordination de l'ensemble de l'offre publique d'accompagnement au sein de la Région.

L'objectif est d'offrir un accompagnement de qualité aux entrepreneurs bruxellois à tous les stades de vie de l'entreprise, et ce via une offre complémentaire publique et privée.

« L'accompagnement proposé par hub.brussels ne se limite pas à la création d'entreprise mais intervient durant tous les autres stades de la vie d'une entreprise »

Le Conseil : Quel est le parcours type qu'un starter doit entamer dès lors qu'il se décide à lancer son entreprise et à quel(s) moment(s) intervenez-vous ?

Annelore Isaac : Une personne qui souhaite lancer son entreprise mais qui ne sait ni par où commencer, ni vers où se diriger, ni à qui s'adresser doit avoir le réflexe d'appeler le 1819 qui pourra directement l'informer et le diriger vers les acteurs et services adéquats,

selon le profil de sa demande et de son projet. Le 1819 n'est cependant pas un passage obligatoire ; un starter peut également directement contacter les services d'accompagnement de hub.brussels dès lors qu'il sait en quoi nous pouvons concrètement l'aider (besoin spécifique, accompagnement pour un secteur donné, etc.).

Il est aussi important de préciser que l'accompagnement proposé par hub.brussels ne se limite pas à la création d'entreprise mais intervient durant tous les autres stades de la vie d'une entreprise donnée (aide à la définition du positionnement, aide avec le Business Plan, aide à l'internationalisation/exportation, etc.).

Le Conseil : Bruxelles est-elle une Ville de start-ups ? Quelle est sa spécificité par rapport à d'autres villes ?

Annelore Isaac : La Région de Bruxelles-Capitale est de toute évidence une région dynamique qui possède une grande richesse en matière d'acteurs et de services d'accompagnement. Ces dernières années, nous avons pu observer que la dynamique entrepreneuriale augmente, notamment auprès des jeunes générations. La Région « vit » et l'entrepreneuriat est devenu accessible à plus de personnes. Avoir sa propre entreprise est un concept qui rentre de plus en plus dans les mœurs.

La richesse de la Région bruxelloise se trouve également dans son écosystème d'innovation, dont les universités font partie, ainsi que dans son offre d'infrastructures technologiques mises à disposition des start-ups.

« La Région « vit » et l'entrepreneuriat est devenu accessible à plus de personnes »

Le Conseil : Combien d'entreprises avez-vous déjà encadrées ?

Annelore Isaac : Selon les chiffres de 2018, nous avons comptabilisé, pour hub.brussels uniquement, plus de 2.000 accompagnements.

Le Conseil : Que peut apporter le service public en termes d'aide et d'accompagnement par rapport au privé ?

Annelore Isaac : Le but n'est pas de faire jouer la concurrence mais bien de présenter une offre d'accompagnement public/privé qui

soit complémentaire pour que tous les secteurs d'activités, les différents stades de la vie d'une entreprise et les différents profils d'entreprises soient couverts par cette offre. Dans certains cas, c'est le public qui répondra le mieux à un besoin d'accompagnement donné et dans d'autres cas, c'est le privé qui se trouvera être le plus à même d'y répondre.

Le Conseil : Quels sont les projets et nouveautés prévus chez hub.brussels en 2020 ?

Annelore Isaac : Nous avons plusieurs gros projets en préparation pour les prochains mois. Pour commencer, nous sommes en train de concevoir une cartographie de l'ensemble de l'offre d'accompagnement publique/privée en Région de Bruxelles-Capitale qui répertorie les offres existantes en matière de secteurs d'activités, de profils d'entreprises, de stades de vie d'une entreprise, etc. Encore une fois, l'idée est d'avoir une vision complète et de s'assurer que tous les besoins soient couverts.

D'autres programmes d'incubation verront également le jour ou continueront d'exister, notamment « Kokotte », le premier incubateur bruxellois dédié à l'Horeca qui, en plus d'offrir un accompagnement, offre une occasion pour l'entrepreneur de tester son projet. Il faut aussi citer « l'Auberge espagnole », qui est un incubateur réservé aux commerces.

La nouvelle année sera aussi l'occasion de lancer l'édition 2020 des « hub.awards » qui, en 2019, ont récompensé des jeunes entreprises bruxelloises innovantes et mis ainsi en valeur la richesse entrepreneuriale à Bruxelles.

Enfin, en lien avec la Déclaration de Politique Régionale de juillet dernier, nous allons intensifier le travail autour de la transition économique, un travail que nous avons déjà entamé mais qui devient désormais une de nos priorités.

« L'idée est de présenter une offre d'accompagnement public/privé qui soit complémentaire »

2. Beci

Côté privé, Beci (organisme regroupant la Chambre de Commerce et l'Union des Entreprises de Bruxelles) et d'autres acteurs privés comme la Chambre des classes moyennes à Bruxelles, offrent un panel de services aux starters qui désirent bénéficier d'un accompagnement collectif, d'outils et de coaching individuel pour créer leur entreprise.

Chez Beci, le programme « Starter Beci » permet notamment aux personnes souhaitant concrétiser leur projet de bénéficier d'un réseau de plus de 35.000 entreprises actives à Bruxelles, d'un accompagnement par des coordinateurs et des experts en tous genres (questions juridiques, fiscales, stratégiques, etc.) mais aussi d'un partage d'expérience et de connaissances d'entrepreneurs ayant déjà percé sur le marché.

La Chambre des classes moyennes

Installée au sein du Conseil économique et social, la Chambre des classes moyennes (CCM) regroupe une **dizaine d'associations des classes moyennes** actives à Bruxelles : l'association des indépendants et des dirigeants de PME (IZEO), la Chambre de commerce de Bruxelles (CCIB), l'Union des Classes Moyennes – Mouvement Bruxelles (UCM), de Unie van Zelfstandige Ondernemers (UNIZO Brussel) et l'asbl Federatie Vrije Beroepen (FVB), le Liberaal Verbond voor Zelfstandigen (LVZ), l'Union Nationale des Professions Libérales et Intellectuelles de Belgique (UNPLIB), le Syndicat des Indépendants et des PME (SDI), la Fédération des Professions Libérales et Intellectuelles du SDI (FPLI) et le Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI).

La CCM assure, entre autres avec Beci, le pendant privé de l'offre d'aide et d'accompagnement aux entreprises en Région bruxelloise, et ce en particulier pour les indépendants, les PME et les start-ups.

Devenez Starter Beci et donnez-vous les chances de réussir !

Vous avez dépassé le stade de l'idée et vous souhaitez concrétiser votre projet ?
 Vous êtes dans la phase déterminante des trois premières années ?
 Le programme Starter Beci est là pour vous accompagner dans les nombreux défis auxquels vous devez faire face.

S'affilier

En savoir plus

Pour y voir plus clair quant à l'offre proposée par le secteur privé, et en particulier Beci, nous vous invitons à découvrir l'interview de Monsieur Eric Vanden Bemden, conseiller en entreprises chez Beci.



Interview de Monsieur Eric Vanden Bemden

Eric Vanden Bemden est Conseiller en entreprises chez Beci (Brussels Enterprises Commerce & Industry), la Chambre de Commerce de Bruxelles. Beci représente les intérêts des entreprises bruxelloises, leur offre un large éventail de services, les aide à développer leur réseau de relations ainsi que leur prospection commerciale. C'est une organisation privée, interprofessionnelle, neutre et bilingue.

Le Conseil : Pouvez-vous vous présenter et décrire votre fonction ?

Eric Vanden Bemden : J'ai débuté ma carrière dans le monde entrepreneurial avec des centres de fitness et de bien-être. J'ai ensuite rejoint Beci où j'ai mis en place et coordonné de A à Z le programme Restart, qui aide les entrepreneurs en faillite à rebondir et à repartir du bon pied. Depuis plus d'un an, je coordonne la cellule Starter, qui propose un accompagnement collectif (groupes de rencontres, ateliers, workshops, événements, etc.) à toute personne souhaitant lancer sa start-up. Cette cellule permet de mettre en relation des porteurs de projets entre eux, avec quelques conseillers mais aussi des entrepreneurs qui suivent le programme Restart et qui pourront les informer et les mettre en garde concernant les difficultés qu'ils ont rencontrées.

« La cellule Starter propose un accompagnement collectif à toute personne souhaitant lancer sa start-up »

Le Conseil : Selon vous, en quoi Bruxelles est-elle la Ville « idéale » pour lancer sa start-up ?

Eric Vanden Bemden : Bruxelles est une capitale à taille humaine qui bénéficie d'une position géographique

centrale et où le coût de la vie n'est pas trop élevé. C'est une ville cosmopolite qui représente une option idéale pour une start-up cherchant à s'internationaliser. En effet, Bruxelles est un marché très intéressant en matière de test. Son ADN international permet de tester sa start-up au niveau local et de la développer rapidement sur d'autres marchés.

Par ailleurs, les autres capitales commencent à saturer au niveau des espaces de bureaux et des infrastructures technologiques. De nombreuses start-ups étrangères s'installent donc également à Bruxelles. Enfin, les loyers à Bruxelles sont attractifs, la concurrence n'y est pas trop violente et il existe une large gamme d'offres d'accompagnement à l'entrepreneuriat et ce, dans tous les secteurs d'activité.

Le Conseil : Quel(s) conseil(s) donneriez-vous à celles et ceux qui souhaitent se lancer ?

Eric Vanden Bemden : Je leur conseillerais de bien s'entourer (conseiller, mentor, comptable, personnel, associé, etc.) et de s'informer au sujet des aides existantes (subsidés, financements, formations, conseils, etc.). Il est également important de partager son projet avec son entourage et ses relations pour être sûr(e) de répondre à une réelle demande du marché.

Dans le processus de lancement d'une start-up, la première ébauche du business model doit être amorcée au plus vite. Réaliser un BMC (*Business Model Canvas*) permettra de décrire rapidement sa future entreprise, de définir les partenaires-clés et les éléments sans lesquels le business ne pourrait fonctionner de manière pérenne.

Il est aussi important d'évaluer correctement ses besoins en termes de financement, de trésorerie et d'avoir un apport financier suffisant au démarrage.

Enfin, au niveau du mental, il est indispensable de ne pas de se disperser, d'accepter la critique et la remise en question, d'être curieux, motivé et d'avoir une vision à long terme.

« Bruxelles représente une option idéale pour une start-up cherchant à s'internationaliser »

Le Conseil : Comment concrétiser son projet ?

Eric Vanden Bemden : Il ne faut pas hésiter à consulter les nombreuses structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat qui existent à Bruxelles (Beci, réseau entreprendre, Start Lab ULB, Start it KBC, hub.brussels, etc.). Il est aussi intéressant de tester son produit ou son service à petite échelle pour pouvoir évaluer

quelles sont les ressources matérielles et immatérielles dont on aurait besoin.

Le Conseil : Que propose Beci en termes d'accompagnement pour lancer son entreprise ?

Eric Vanden Bemden : Beci propose un panel de services pour aider les starters dans le lancement de leur entreprise : accompagnement, formations, workshops, rencontres entre starters ou encore networking. Cependant, notre programme ne se limite pas uniquement à cela. Nous misons aussi sur l'intelligence collective, le transfert de savoirs et de compétences, les consultations collectives, la prévention et la mise en relation. Nous propulsons également les starters grâce à nos outils de visibilité et à la force de notre réseau. Nous essayons aussi de les informer et de les mettre en contact avec toutes les solutions existantes sur le marché pour les aider à se développer favorablement.

Le Conseil : Quelles sont les étapes à suivre pour lancer sa start-up ?

Eric Vanden Bemden : Il faut d'abord établir un Business Model Canvas (BMC), un Business Plan et un plan Financier . Il faut ensuite déterminer le modèle économique qui sera mis sur pied et ne pas hésiter à se challenger en « pitchant » son projet devant des professionnels du monde entrepreneurial (cfr. structures d'accompagnement).

Le Conseil : Quels sont les freins/obstacles les plus souvent rencontrés par celles et ceux qui souhaitent se lancer ?

Eric Vanden Bemden : La création d'entreprise est un processus long, jonché de nombreux obstacles techniques et financiers qui peuvent décourager les entrepreneurs en

herbe. L'une des premières difficultés est de quitter son « confort » d'employé ou de salarié pour oser se lancer. Vient après le problème d'accès au financement. En effet, les apports personnels sont souvent trop faibles au démarrage. Et quand la start-up est enfin lancée, il n'est pas facile d'acquérir ses premiers clients. Plutôt que de décourager les initiatives, avoir conscience de ces obstacles permet justement d'éviter les faux départs et de se préparer au mieux à l'entrepreneuriat.

« Nous misons aussi sur l'intelligence collective, le transfert de savoir et de compétences, les consultations collectives, la prévention et la mise en relation »



Networking

Nous vous offrons le plus puissant des réseaux d'entrepreneurs.



Accompagnement

Nous vous aidons à créer votre entreprise.



Expérience

Par des entrepreneurs pour les (futurs) entrepreneurs

Source : Beci





Lancement d'un répertoire d'entreprises en ligne

Depuis juillet 2019, l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics a rendu disponible un répertoire d'entreprises destiné aux acheteurs publics bruxellois et aux entreprises. Accessible via une plateforme web, ce répertoire a pour but de faciliter la mise en relation des acheteurs publics de la Région avec les entreprises actives à Bruxelles souhaitant participer à des marchés publics.

Contexte

En 2016, suite à une décision du Gouvernement bruxellois, un groupe de travail «**Lutte contre le dumping social**», réunissant des représentants de cabinets ministériels, d'interlocuteurs sociaux et d'administrations, a été mis sur pied. Son objectif : formuler des recommandations visant à lutter, dans le cadre des marchés publics, contre le dumping social et son impact néfaste sur l'emploi et les conditions de travail des travailleurs. Parmi les mesures prises suite aux travaux de ce GT, figurait la **création d'un répertoire d'entreprises** au sein de l'Observatoire, désormais disponible en ligne.

Un répertoire d'entreprises... Pour qui ?

Le répertoire d'entreprises est un service qui s'adresse tant aux **acheteurs publics de la Région de Bruxelles-Capitale** qu'aux **entreprises** souhaitant participer à des procédures de marchés publics bruxellois.

En quoi le répertoire d'entreprises est-il utile pour les entreprises ?

Certains marchés ne font pas, en raison de leurs montants peu élevés, l'objet d'une publication. Le répertoire d'entreprises vise à renforcer l'accès des entreprises à ces marchés en :

- Leur assurant une meilleure visibilité sur la commande publique en Région bruxelloise ;
- Améliorant leur visibilité auprès des acheteurs publics bruxellois.

Grâce au répertoire d'entreprises, les entreprises peuvent :

- Consulter une liste d'acheteurs publics bruxellois complétée des types de marchés qu'ils passent ;
- Entrer facilement en contact avec eux ;
- Elargir leur accessibilité aux marchés publics en prenant connaissance des différents acheteurs existants ;
- Etre repris dans un répertoire consulté par les acheteurs publics bruxellois.



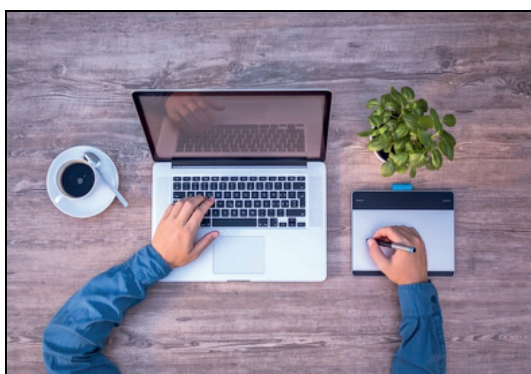
En quoi le répertoire d'entreprises est-il utile pour les acheteurs publics ?

Il n'est pas toujours évident pour un acheteur public de trouver des entreprises susceptibles de déposer une offre dans le cadre de marchés passés sans publication. Le répertoire d'entreprises permet alors de les aider dans leurs procédures de passation de marchés publics en :

- Facilitant leur mise en relation avec des entreprises actives à Bruxelles et souhaitant participer à des procédures de marchés publics.
- Permettant la consultation de documents tels que des attestations de bonne exécution délivrées par d'autres acheteurs publics (consultables uniquement par les acheteurs publics).

Le répertoire d'entreprises offre la possibilité aux acheteurs publics :

- De consulter facilement une liste d'entreprises classées par type de prestation (code NACE), offrant une meilleure connaissance des entreprises actives en Région bruxelloise et souhaitant participer à des marchés publics ;
- D'entrer en contact avec des entreprises ayant déjà travaillé avec satisfaction pour d'autres acheteurs publics, notamment via un partage d'attestations de bonne exécution.



Utilisation du répertoire

Le répertoire d'entreprises prend la forme d'une plateforme Internet sur le site du Conseil économique et social de la Région de de Bruxelles-Capitale, via les pages dédiées à l'Observatoire.

L'inscription est libre, gratuite et ouverte à tous les acheteurs publics bruxellois et entreprises désireux d'y être reprises.

Pour ce faire, il suffit de remplir un bref formulaire¹. Le répertoire contient des informations qui sont, pour une part, accessibles au grand public, et pour une autre part, réservées aux acheteurs publics :

L'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics

Observatoire/Observatorium
publicprocurement.brussels  CESRBC/ESRBHG

Né du constat des interlocuteurs sociaux de la nécessité de lutter contre la concurrence déloyale et le travail au noir dans la commande publique, l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics a été créé au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale par l'ordonnance du 3 avril 2014.

Les missions de cet Observatoire ont pour but d'apporter une aide aux acheteurs publics régionaux dans le cadre de leurs marchés publics, notamment en fournissant des résultats d'analyse sur les prix soupçonnés d'être anormalement bas et en élaborant des recommandations de clauses techniques à insérer dans les cahiers des charges pour renforcer l'attribution et l'exécution des marchés publics.

L'Observatoire a également vu ses missions étendues suite aux travaux du GT «Dumping social», parmi lesquelles la création d'un répertoire d'entreprises en ligne. Pour plus d'informations :

<http://ces.irisnet.be/fr/observatory/>

- **Partie publique**
 - Une liste des entreprises classées par type de prestations qu'elles effectuent ou souhaitent effectuer pour les acheteurs publics bruxellois ;
 - Une liste des acheteurs publics bruxellois complétée des types de marchés qu'ils passent et pour lesquels ils se mettent régulièrement en recherche de soumissionnaires.
- **Partie privée** (utilisable uniquement par les acheteurs publics)
 - Une liste d'entreprises complétée de différentes mentions utiles ou documents, comme les attestations de bonne exécution.

Pour rendre les marchés publics bruxellois plus dynamiques et faciliter leur passation, nous invitons dès à présent les acheteurs publics bruxellois et les entreprises à visiter les pages web de l'**Observatoire**² et à **s'inscrire au répertoire d'entreprises**³.

¹ Le répertoire d'entreprises est un service complémentaire qui ne dispense en rien les acheteurs publics de respecter les principes des marchés publics.

² <https://www.ces.irisnet.be/fr/observatory/>

³ <https://ces.irisnet.be/fr/observatory/presentation#5>



7 Accords-Cadres signés en Région bruxelloise

Le 19 juin dernier, un Accord-Cadre a été conclu entre le Gouvernement bruxellois, le Collège de la COCOF et les représentants des employés du secteur du Transport & de la Logistique, portant ainsi à 7 le nombre d'Accords-Cadres conclus avec des secteurs économiques en Région bruxelloise, sous la houlette du Service de Facilitation sectorielle du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale. La conclusion de ces Accords-Cadres s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de la Stratégie 2025 – Go4 Brussels 2025 et de son objectif de dynamisation de l'économie bruxelloise d'ici 2025.

L'Accord-Cadre Transport & Logistique (employés)

Le 19 juin dernier, un Accord-Cadre a été conclu entre le Gouvernement bruxellois, le Collège de la COCOF et les représentants des **employés du secteur du Transport & de la Logistique**. Cet Accord-Cadre vient compléter celui conclu avec les représentants des ouvriers de ce même secteur signé en février 2018.

Visant, in fine, à améliorer l'attractivité du secteur et à œuvrer en faveur d'un emploi durable des (futurs) travailleurs en proposant une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises, ce nouvel Accord-Cadre a notamment pour objectifs :

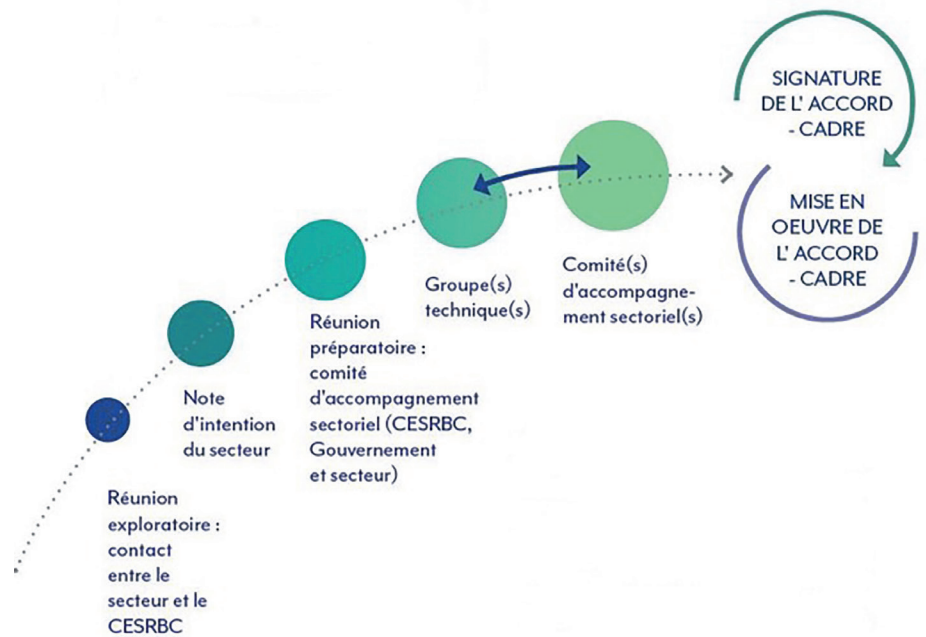
- L'insertion des chercheurs d'emploi dans ce secteur à l'issue d'une formation professionnalisante ;
- L'amélioration de la formation continue pour les travailleurs du secteur ;

- La lutte contre les discriminations au travail ;
- Le développement d'une politique de collaboration entre les différents acteurs publics et privés du secteur ;
- La formation des conseillers Actiris sur les réalités du travail au sein de ce secteur.

Les métiers du secteur du Transport et de la Logistique, au niveau « employés », recouvrent un nombre important d'activités : le commerce international et le transport pour le compte de tiers, les activités logistiques à l'intérieur et à l'extérieur des zones portuaires, les activités d'auxiliaires de transport pour les entreprises, etc.

La finalité des Accords-Cadres

Cet Accord-Cadre, comme tous les autres, a pour but de formaliser, au travers d'une signature, la volonté des acteurs – de l'emploi, de la formation, de l'enseignement et des entreprises – de collaborer activement afin **d'augmenter la mise à l'emploi des Bruxellois** dans



Processus de conclusion d'un Accord-Cadre

les métiers du secteur du Transport & de la Logistique, de **renforcer la formation des chercheurs d'emploi et des travailleurs**, de **développer l'attractivité** des métiers propres à ce secteur et d'**adapter l'offre de formation aux besoins spécifiques du secteur et de ses entreprises**.

Les Accords-Cadres sont généralement accompagnés de **plans d'actions** qui visent à déterminer, de manière très précise, les responsabilités de chaque acteur signataire dans la mise en œuvre concrète et opérationnelle des actions prévues par l'Accord.

Pour certains secteurs, il est également prévu de mettre en place des « **Pôles Formation Emploi** » (PFE), en d'autres mots, des regroupements physiques sous une même autorité opérationnelle de tous les acteurs, tant privés que publics, de l'emploi et de la formation professionnelle pour un même secteur. Un PFE est une véritable porte d'entrée d'un secteur d'activités en matière de formation et d'emploi pour les différents publics-cibles.

Le fonctionnement et la gestion de ces PFE doivent garantir, entre autres, que les financements publics et privés soient utilisés pour des actions concrètes menant effectivement à plus d'emplois et/ou à une formation plus adaptée et qualifiante.

Déjà 7 Accords-Cadres conclus

Depuis la création du Service de Facilitation sectorielle, **7 Accords-Cadres** ont été conclus avec des secteurs économiques clés en Région bruxelloise :

- Le Transport & la Logistique (volet « ouvriers ») ;
- La Construction ;
- L'Industrie métallique et technologique (volet « ouvriers ») ;
- L'Électrotechnique ;
- L'Horeca ;
- L'Intérim ;
- Le Transport & la Logistique (volet « employés »).

La déclinaison de la Stratégie 2025 - Go4 Brussels 2025

L'Accord-Cadre avec les représentants des employés du secteur du Transport & de la Logistique s'inscrit, ainsi que tous les autres Accords-Cadres, dans le cadre de la Stratégie 2025 pour Bruxelles - Go4 Brussels 2025 et correspond à sa **déclinaison opérationnelle**.

Au travers de cette stratégie, le Gouvernement bruxellois s'est, en effet, notamment fixé pour objectif de mieux coordonner les politiques en matière d'emploi et de formation professionnelle au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet objectif a été traduit par la création du Service de Facilitation sectorielle et par la recherche de conclusion d'Accords-Cadres avec les secteurs économiques bruxellois.

De belles perspectives pour l'avenir

La dynamique des Accords-Cadres est lancée et le travail du Service de Facilitation sectorielle continue plus que jamais. Dans les mois à venir, son action s'articulera autour de deux axes principaux :

- D'une part, il continuera à déployer ses compétences pour conclure de nouveaux Accords-Cadres avec d'autres secteurs économiques clés de Bruxelles ;
- D'autre part, il continuera à piloter la mise en œuvre des Accords-Cadres précédemment conclus.

Pour plus d'informations sur le Service de Facilitation sectorielle et les Accords-Cadres, consultez la page du **Service de Facilitation sectorielle** sur le site du CESRBC : <https://www.ces.irisnet.be/fr/service-de-facilitation-sectorielle>

Les Avis du Conseil

Émis entre le 21 mars 2019 et le 17 octobre 2019

Il vous est possible de consulter ces avis dans leur intégralité sur notre site Internet :

www.ces.brussels,
sous l'onglet « Avis/
Contributions »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

A-2019-032-CES

Projet de plan d'aménagement directeur (PAD) « Gare de l'Ouest ». 21 mars 2019

A-2019-033-CES

Projet de plan d'aménagement directeur (PAD) « Porte de Ninove ». 21 mars 2019

A-2019-034-CES

Projet de plan d'aménagement directeur (PAD) « Mediapark ». 21 mars 2019

A-2019-045-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale arrêtant le projet de règlement régional d'urbanisme. 24 avril 2019

A-2019-064-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la procédure de demande d'autorisation en vue de l'établissement de la servitude légale d'utilité publique relative au réseau de métro et de prémétro. 20 juin 2019

A-2019-065-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la procédure d'indemnisation liée à l'établissement de la servitude légale d'utilité publique relative au réseau de métro et de prémétro. 20 juin 2019

A-2019-067-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant les actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme, de l'avis des administrations ou instances requis en application du CoBAT, des mesures particulières de publicité ou de l'intervention d'un architecte. 11 juillet 2019

A-2019-068-CES

Avis d'initiative relatif aux outils stratégiques et réglementaires en urbanisme et en aménagement du territoire: recommandations. 19 septembre 2019

ÉCONOMIE

A-2019-028-CES

Projet d'arrêté ministériel déterminant le contenu de l'accompagnement et les modalités de la convention dans le cadre des aides de préactivité. 15 mars 2019, entériné par l'Assemblée plénière du 21 mars 2019

A-2019-038-CES

Projet de Contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au Programme national de Réforme 2019. 28 mars 2019

A-2019-039-CES

Avant-projet d'ordonnance organisant la transformation du fonds bruxellois

de garantie en société anonyme. 28 mars 2019

A-2019-042-CES

Projet d'arrêté ministériel déterminant le contenu de l'accompagnement et les modalités de la convention dans le cadre de l'aide au recrutement pour projets de croissance économique ou d'économie circulaire. 28 mars 2019

A-2019-043-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'aide à l'implantation dans les Zones d'Économie Urbaine Stimulée. 28 mars 2019

A-2019-046-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'aide à la reconversion industrielle. 24 avril 2019

A-2019-047-CES

Avant-projet d'ordonnance relatif à l'analyse d'incidences des politiques régionales sur les micros, petites et moyennes entreprises (« Test PME »). 24 avril 2019

EMPLOI

A-2019-027-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titre-services. 12 mars 2019, entériné par l'Assemblée plénière du 21 mars 2019

A-2019-037-CES

Avis d'initiative relatif aux recommandations en vue de la réforme de la Convention d'immersion professionnelle. 28 mars 2019

A-2019-040-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'article 11/1 de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers. 28 mars 2019

A-2019-041-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant diverses modifications en matière d'aide à l'emploi. 28 mars 2019

A-2019-051-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant diverses modifications en matière d'aide à l'emploi. 24 avril 2019

FORMATION**A-2019-044-CES**

Projet d'arrêté 2019/570 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2013/129 du Collège de la Commission communautaire française du 19 décembre 2013 relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle dans le cadre de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle. 1 avril 2019, entériné par l'Assemblée plénière du 24 avril 2019

A-2019-062-CES

Rapport relatif aux Conclusions du projet-pilote « Certificat de compétence professionnelle (CCP) ». 20 juin 2019

A-2019-066-CES

Note relative à la gouvernance des Pôles Formation Emploi (PFE) et le modèle de statuts relatifs à tous les PFE asbl. 1 juillet 2019, entériné par l'Assemblée plénière du 11 juillet 2019

ENVIRONNEMENT**A-2019-029-CES**

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale réglementant la mise en place, l'exploitation et le contrôle des bassins d'orage. 21 mars 2019

A-2019-030-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale interdisant l'utilisation de pesticides pour la désinfection des sols par fumigation. 21 mars 2019

A-2019-031-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1^{er} décembre 2016 relatif à la gestion des déchets en ce qui concerne certaines dispositions relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques. 21 mars 2019

A-2019-049-CES

Projet d'arrêté ministériel relatif aux seuils et valeurs pour les projets d'économie circulaire. 24 avril 2019

A-2019-050-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 novembre 2008 déterminant les mesures d'urgence en vue de prévenir les pics de pollution atmosphérique par microparticules et le dioxyde d'azote. 24 avril 2019

A-2019-053-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie. 3 mai 2019

A-2019-056-CES

Avis sur le projet de Plan National Energie Climat 2030 (PNEC). 14 juin 2019

A-2019-057-CES

Avant-projet d'ordonnance relative aux mesures concernant le respect par les utilisateurs des règles en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. 20 juin 2019

A-2019-058-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie en vue de la transposition de la directive (UE) 2018/44. 20 juin 2019

A-2019-059-CES

Avant-projet d'ordonnance relative aux aides pour le développement de l'agriculture et de l'aquaculture. 20 juin 2019

A-2019-060-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2009 fixant la liste des activités à risque. 20 juin 2019

A-2019-061-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions. 20 juin 2019

A-2019-071-CES

Avis sur saisine de BRUGEL relative à la demande de Vivaqua d'indexation de ses tarifs au 1^{er} janvier 2020. 17 octobre 2019

FINANCES – FISCALITÉ – BUDGET

A-2019-054-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus dans le cadre de la reprise du service de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles, de la taxe de mise en circulation et de l'eurovignette par la Région de Bruxelles-Capitale. 16 mai 2019

A-2019-055-CES

Avant-projet d'ordonnance portant diverses dispositions dans le cadre de la reprise du service des taxes de circulation et du précompte immobilier par la Région de Bruxelles-Capitale. 16 mai 2019

A-2019-063-CES

Avant-projet d'ordonnance portant reprise du service de la taxe sur les jeux et paris, de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement et de la taxe d'ouverture de débits de boissons fermentées. 20 juin 2019

A-2019-070-CES

Avant-projet d'ordonnance portant modification des dispositions procédurales dans le cadre de la reprise du service des taxes de circulation et portant dispositions diverses. 17 octobre 2019

MOBILITÉ

A-2019-052-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 15 mai 2014 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exemplarité des pouvoirs publics en matière de transport et modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 avril 2011 relatif aux plans de déplacements d'entreprises. 3 mai 2019

A-2019-069-CES

Projet de Plan Régional de Mobilité - Good Move. 17 octobre 2019

POUVOIRS PUBLICS – GOUVERNANCE

A-2019-035-CES

Avant-projet d'ordonnance garantissant le principe de la collecte unique des données dans le fonctionnement des services et instances qui relèvent de ou exécutent certaines missions pour l'autorité, et portant simplification et harmonisation des formulaires électroniques et papier. 21 mars 2019

A-2019-036-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les redevances à percevoir en contrepartie des prestations effectuées pour des missions de prévention par le service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale. 21 mars 2019

A-2019-048-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux modalités d'intervention de l'Agence régionale pour la propreté comme centrale d'achat pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale. 24 avril 2019

Interview de Monsieur Yves Van de Castele

Logements à Bruxelles : état des lieux des projets publics



Yves Van de Castele est géographe de formation, ancien professeur de l'enseignement secondaire et chercheur dans un centre d'études universitaire. Après 11 années passées à la Région bruxelloise, il est, depuis 2016, le Référent bruxellois du Logement. Ce poste, qui a été créé au sein de l'Administration régionale, consiste à être le garant de la concertation en vue de favoriser la production de nouveaux logements publics et privés à finalité sociale.

Le Conseil : Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste la mission du Référent bruxellois du Logement ?

Yves Van de Castele : L'objectif est de dynamiser la production des logements publics et des logements privés à finalité sociale. Le Gouvernement nous demande de dynamiser cette production sous trois angles : avoir une vision globale de ce qui se fait aujourd'hui comme projets de logements publics sur Bruxelles, collaborer entre opérateurs pour éviter des situations de concurrence et enfin, la plus importante à mes yeux, garantir la concertation avec les acteurs locaux pour ne pas imposer des choses. Cette partie-là relève de la facilitation tandis que la partie connaissance du terrain relève de la production de données.

Le Conseil : D'où vous est venue l'idée de réaliser un monitoring ?

Yves Van de Castele : La demande est politique. C'est le cabinet de la Ministre du Logement qui souhaitait disposer, plusieurs fois par an, d'une actualisation sur l'état des lieux du Plan régional du logement et de l'Alliance Habitat. De cet état des lieux, nous avons souhaité aller plus loin en réalisant des analyses plus spatiales – car je suis géographe à la base

– sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Le 1^{er} monitoring était un simple état des lieux. Le second est une actualisation de cet état des lieux accompagné d'une série de cartes qui vont plus loin que la demande politique car nous avons également analysé des projets de logement qui ne sont ni du ressort du Plan régional du logement ni de celui de l'Alliance Habitat. Il y a plus de projets répertoriés sur les cartes que dans les tableaux. Le monitoring est en fait une sorte d'indicateur de performance, du niveau atteint par les politiques régionales en matière de Logement.

Le Conseil : À qui sont ouverts ces logements publics ?

Yves Van de Castele : Ces logements sont encadrés ou conventionnés, c'est-à-dire que pour tous les logements produits, il y a des publics cibles qui ne sont pas toujours les mêmes et qui sont définis par leurs niveaux de revenus. La SLRB (Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale) s'occupe du social et des revenus moyens. Citydev se concentre quant à lui uniquement sur les revenus moyens et le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale se consacre au social pour les loyers et aux revenus moyens quand il s'agit de ventes. Chaque instance possède donc en quelque sorte sa spécificité.

Le Conseil : À terme, l'objectif du Plan régional du Logement et du programme Alliance Habitat est d'atteindre respectivement 5.000 et 6.720 nouveaux logements. Pourquoi ?

Yves Van de Castele : L'objectif politique derrière ces chiffres est de faire diminuer la liste d'attente pour un logement social, liste de la SLRB. C'est en effet politiquement intenable de savoir que 42.000 ménages sont encore aujourd'hui en attente d'un logement social et de ne pas pouvoir leur en procurer un.

«C'est politiquement intenable de savoir que 42.000 ménages sont encore aujourd'hui en attente d'un logement social et de ne pas pouvoir leur en procurer un»

Le Conseil : Quelles sont les conclusions, tendances à tirer du second monitoring par rapport au premier ?

Yves Van de Castele : Il y a très peu d'évolution dans l'état des lieux de la situation car six mois, ce n'est pas beaucoup, et les choses évoluent lentement. Le second monitoring présente la particularité de contenir des cartes et donc une représentation spatiale des logements à Bruxelles,

ce qui n'existait pas encore dans le 1^{er} monitoring que nous avons publié.

Ce second monitoring montre qu'il existe actuellement plus de 12.000 projets de logements, tous stades de production confondus, et que nous en finalisons entre 350 et 400 par an.

Nous avons également pu constater que certains projets régionaux ne sont clairement pas soutenus au niveau local. On remarque en effet un rejet du citoyen de la densification, pas spécialement contre le logement public mais de manière globale.

Le Conseil : Quel est le rôle du secteur public dans la production de logements ?

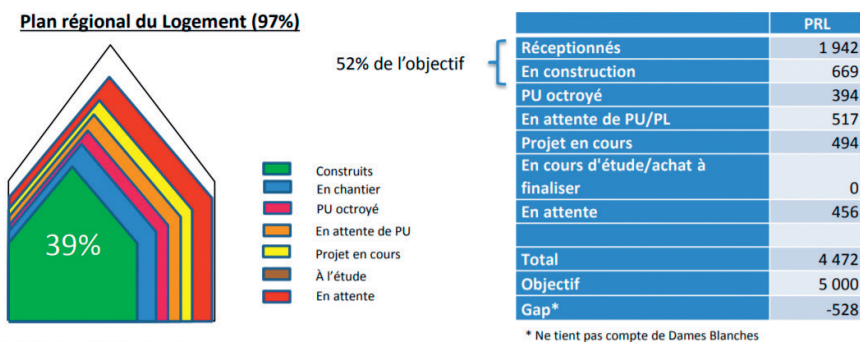
Yves Van de Castele :

Globalement, le logement public représente 10 % du logement produit en Région bruxelloise. C'est beaucoup et peu en même temps.

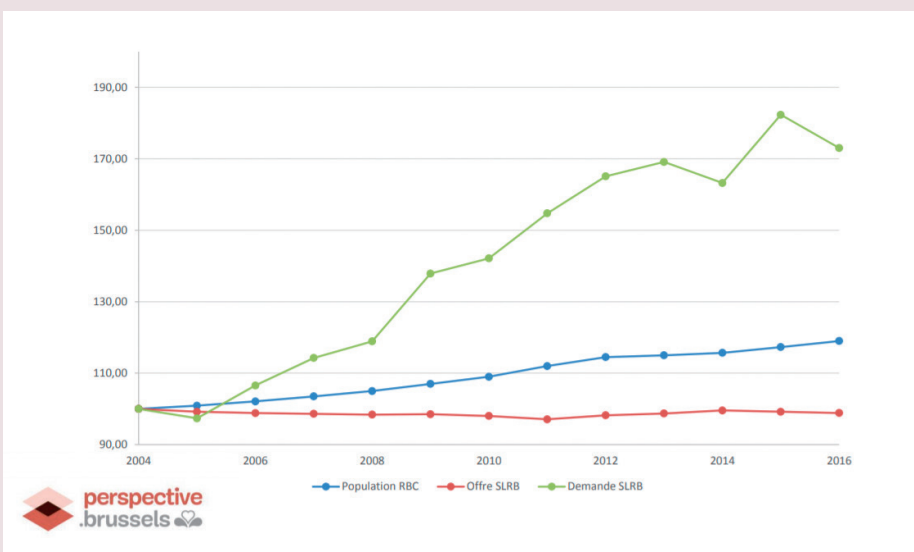
Ces logements sont produits pour des populations bien précises que les politiques régionales souhaitent soutenir et encourager.

Le logement public a aussi une fonction d'exemplarité, notamment sur tout ce qui concerne la performance énergétique des bâtiments. Aujourd'hui, les projets publics sont des projets d'une certaine qualité architecturale. On observe une réelle envie de construire du logement qualitatif et de soigner l'intégration de ces nouveaux bâtis dans la ville.

**Monitoring des Logements publics
Etat des lieux (01/09/2018)**



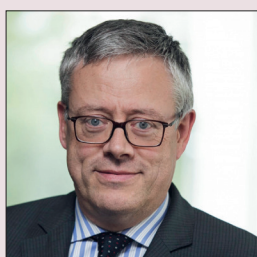
État des lieux chiffré des objectifs du Plan régional du Logement
Source : Référent bruxellois du Logement, perspective.brussels



Situation en Région de Bruxelles-Capitale
Source : Référent bruxellois du Logement, perspective.brussels

Interview de Monsieur Alain Deneef

Élections européennes : quels enjeux pour Bruxelles ?



Alain Deneef est consultant en Stratégie et Affaires Publiques. Son champ d'expertise s'étend de l'Europe aux relations gouvernementales belges, en passant par les médias, les TIC ou encore le développement urbain (notamment le quartier européen et le quartier Nord). Il est également le Président de «Stand Up For Europe», une ABSL et mouvement citoyen pro-européen.

Le Conseil: Quelles étaient les grandes thématiques des élections européennes du 26 mai dernier ?

Alain Deneef : Même si l'on peut déplorer que, dans de nombreux pays, les enjeux aient souvent tourné autour de considérations nationales – avec l'habituel désir des populations de sanctionner le pouvoir en place – la question de l'immigration a été centrale dans plusieurs pays, comme l'Italie.

Néanmoins, l'enjeu qui s'est imposé dans tous les pays était celui du changement climatique et de l'environnement. En Belgique, ces deux thèmes – immigration et changement climatique – étaient présents, le premier plus en Flandre, le second plus à Bruxelles et en Wallonie.

La question de plus d'Europe ou d'une Europe différente se retrouvait en filigrane de plusieurs élections, au travers de la question de la solidarité économique, avec, de manière plus explicite, la question de l'état de droit dans des pays comme la Pologne et la Hongrie. La vraie réponse a été apportée par le taux de participation qui a nettement remonté après des décennies d'affaiblissement progressif, signe de l'intérêt des citoyens pour l'Europe ou du moins de leur perception que le niveau européen est décisif dans leur futur.

Le Conseil: En tant que capitale européenne, quel rôle Bruxelles a-t-elle à jouer lors d'élections européennes ?

Alain Deneef : Bruxelles joue de facto le rôle de plaque tournante lors d'élections européennes. C'est à Bruxelles que beaucoup de débats sont organisés, que beaucoup de déclarations sont faites, que les intrigues se nouent et que les spéculations vont bon train pour savoir qui sera le candidat de telle ou telle formation. C'est ensuite, après les élections, l'endroit où se constituent les groupes parlementaires, puis où sont décidées les présidences des commissions du Parlement européen, le lieu où se mènent les tractations pour les postes les plus importants de l'Union européenne.

Mais, pour dire vrai, quand nous parlons ici de Bruxelles, nous parlons surtout de la bulle européenne qui déroule sa propre logique avec peu d'interaction avec la réalité bruxelloise. Au-delà des élections, Bruxelles et son quartier européen ont un modèle à inventer de dialogue urbain, au double sens d'un dialogue des citoyens d'une même ville, Belges et non-Belges, Européens ou non, et d'une civilité dans l'expression des modalités d'un vivre ensemble.

Le Conseil: Quels sont les défis européens qui attendent Bruxelles, en tant que région économique ?

Alain Deneef : Bruxelles, comme n'importe quelle autre région d'Europe, a des défis à relever et des opportunités à saisir. Les défis sont ceux de la dualisation, de la transition écologique, de la mobilité, du basculement vers un monde numérique et de la relation avec sa zone d'influence métropolitaine.

Beaucoup de ces enjeux ne sont, bien sûr, pas spécifiques à Bruxelles, mais y prennent un relief particulier en raison de la structure institutionnelle belge qui enserme la ville-région dans un carcan géographique et de sa propre gouvernance rendue plus complexe encore par la dualité communes-région et l'absence de maîtrise de compétences clé comme l'enseignement.

Le monde politique, qui a encore une vision trop locale du devenir de Bruxelles, doit réaliser que les métropoles – et Bruxelles n'y fait pas exception – s'insèrent dans des réseaux de villes qui partagent certaines spécificités tout en étant concurrentes. La question de la transition vers une ville pensée pour ses habitants, condition de son attractivité et de son succès futurs, est aujourd'hui posée avec clairvoyance.

« Le monde politique doit réaliser que les métropoles – et Bruxelles n’y fait pas exception – s’insèrent dans des réseaux de villes qui partagent certaines spécificités tout en étant concurrentes »

Le Conseil : Est-elle prête ? Que doit-elle mettre en place pour assurer son développement économique ?

Alain Deneef : En termes d’opportunité, elle doit se montrer proactive et se profiler dans les différents programmes européens.

Si l’on songe par exemple aux fonds de développement régional, ceux-ci, qui furent créés pour aider des régions rurales ou anciennement industrielles à se développer ou à se reconvertir, ont mis depuis une dizaine d’années un accent plus net sur la revitalisation de quartiers de ville en difficulté. Il est à prévoir que, dans le futur, une attention plus forte sera également portée à la transition durable et numérique des dites villes. La Région de Bruxelles-Capitale doit clairement se positionner par rapport à ces enjeux.

Elle en a le devoir comme capitale de l’Europe, mais elle peut aussi en tirer un avantage certain car tout ce qui se fait à Bruxelles bénéficie d’une amplification dont ne bénéficient pas d’autres villes. Elle doit ensuite tenter de créer un terrain d’entente avec son environnement immédiat, la Flandre en particulier, sans lequel les problèmes de mobilité, d’aménagement du territoire, d’environnement et de développement économique durable ne peuvent être résolus.

Le Conseil : Quels opportunités et risques pourrait apporter le Brexit et le non-Brexit pour Bruxelles ?

Alain Deneef : Il y a sans doute pour Bruxelles plus d’opportunités que de risques dans la survenance du Brexit. Certes, Bruxelles exporte aussi vers le Royaume-Uni, mais elle n’est pas dans la situation de la Flandre qui aurait plus à perdre dans le cas d’un Brexit « dur ».

Dans ce cas de figure, la prévisible relocalisation d’entreprises hors du Royaume-Uni pourrait profiter à Bruxelles si celle-ci se positionne habilement. On songe aux activités de lobbies britanniques qui n’avaient jamais totalement migré vers Bruxelles, contrairement à celles d’autres grands pays européens, secteur où notre ville-région s’impose naturellement comme ‘the place to be’. On songe également à l’industrie pharmaceutique et aux biotechnologies, domaines où la Belgique est déjà en pointe, ou encore aux technologies dans le domaine financier, les fintech, activités où Bruxelles a toujours joué un rôle.

Au-delà d’un effort national, c’est à partir du niveau régional que des efforts de conviction doivent être menés plus vigoureusement. Des quartiers bien identifiés de la région, comme le quartier Nord, devraient se présenter comme des solutions intégrées, alliant équipements collectifs, services innovants, qualité de vie au travail et en dehors et expérience urbaine.

« Bruxelles est tout cela à la fois : ensemble urbain, région centrale du pays, capitale de l’Europe et métropole économique »

Le Conseil : Bruxelles est candidate à l’élection de la capitale culturelle européenne en 2030. Comment voyez-vous cette candidature ?

Alain Deneef : C’est une belle opportunité, non pas pour organiser un beau « festival » qui vendrait un Bruxelles en mal de notoriété, mais plutôt pour permettre une réflexion partagée sur Bruxelles et un questionnement sur son rôle de ville-région-capitale-métropole. En effet, Bruxelles est tout cela à la fois : un ensemble urbain, une région centrale du pays, une capitale de l’Europe et une métropole économique.

Cet effort d’introspection et de co-construction, ouvert à tous ceux qui ont vocation à s’intéresser à Bruxelles, pourrait faire coïncider des choses aussi différentes que la célébration intelligente des deux cents ans de la Belgique et l’objectif de décarbonation de la région.

Il pourrait combiner une réflexion sur l’intégration économique du delta nord-ouest européen (la plus grande concentration démographique et de richesse du monde) et le phénomène de la métropolisation émergente du continent européen.

Dix ans ne seraient pas de trop pour mener à bien pareil projet.

Interview de Monsieur Peter Michiels

Immigration : quels enjeux à saisir pour l'emploi à Bruxelles ?



Peter MICHIELS est le Directeur-général « Économie et Emploi » au Service Public Régional Bruxellois (SPRB). De par sa fonction, son champ d'expertise s'étend de l'immigration économique à la question des permis de travail en passant par la réalité du marché de l'emploi à Bruxelles.


Le Conseil : Comment s'articule le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale ?

Peter Michiels : En Région bruxelloise, 62,1% des travailleurs sont belges, 29,5% proviennent de l'Union européenne (UE) et 8,4% proviennent de la zone « hors Europe ». Le secteur des Titres-services emploie un pourcentage assez élevé de personnes venant de l'UE (60%). Nous remarquons également que le chômage des personnes qui viennent hors UE est clairement plus élevé que le chômage des Belges (31,6% contre 16,9%), qui est lui-même supérieur à celui des personnes originaires de l'UE (12,6%).

Cela est lié au fait que de nombreuses institutions européennes et sociétés de lobbying se trouvent à Bruxelles.

Le Conseil : En quoi l'immigration représente un défi pour le marché de l'emploi à Bruxelles ?

Peter Michiels : La migration économique¹ est nécessaire car elle permet d'apporter des profils que nous ne trouvons pas toujours sur le marché de l'emploi à Bruxelles. En revanche, nous devons être prudents car il est nécessaire de continuer à

| Brussels Hoofdstedelijk Gewest Région de Bruxelles-Capitale  | Belg Belge | EU UE | Niet-EU Non-UE |
|---|---------------|----------|-------------------|
| Bevolking Population | 65 % | 23 % | 12 % |
| Tewerkstelling Emploi | 62,1 % | 29,5 % | 8,4 % |
| Tewerkstelling Dienstencheques Emploi Titres-services | 20 % | 60 % | 20 % |
| Tewerkstelling in de bouwsector Emploi secteur construction | 18,7% | 33% | 48,3% |

Part des Belges et non-Belges en Région de Bruxelles-Capitale
Source : Bruxelles Economie et Emploi

favoriser l'insertion des chercheurs d'emploi qui se trouvent déjà sur le marché bruxellois. Le système de migration économique doit apporter des bénéfices sans mettre en péril les actions qui sont menées pour les personnes qui vivent déjà ici.

Le Conseil : L'immigration peut-elle contribuer à pallier aux problèmes de recrutement pour les fonctions dites critiques ?

Peter Michiels : Oui, c'est clair. Les fonctions critiques regroupent des profils hautement qualifiés. En 2018, 84% des demandes d'octroi de permis B étaient liées à des profils hautement qualifiés. Cela signifie que le système à Bruxelles est déjà énormément axé sur ces catégories spécifiques. Prenons comme exemple les milliers d'informaticiens indiens qui travaillent

dans les banques et les grandes entreprises informatiques.

Le Conseil : Quelles sont les pistes de modernisation de la procédure concernant les métiers en pénurie ?

Peter Michiels : Tout d'abord, chaque piste doit être discutée et obtenir l'accord des partenaires sociaux. Elle doit ensuite être validée par une décision politique. Il s'agit de pistes lancées dans le cadre de la préparation de la politique mais c'est le Gouvernement qui prendra une décision et ce, en concertation avec les partenaires sociaux.

Quand nous observons le fonctionnement du système actuel, on constate une perte de temps dans la procédure alors que pour

¹ Ici, des personnes venant des pays hors UE.

des catégories bien spécifiques de profession, nous devons avoir la possibilité d'octroyer le permis de travail en première instance. C'est déjà le cas pour les infirmiers diplômés pour qui il existe une circulaire qui permet d'envoyer directement au Ministre le dossier en approbation si la personne est en séjour régulier.

Nous pourrions imaginer le même scénario pour d'autres métiers en pénurie. Le but étant de faciliter les procédures afin d'éviter justement les pénuries.

Le Conseil : Quels sont les obstacles juridiques ?

Peter Michiels : Il y en a plusieurs. Si la personne ne séjourne pas légalement en Belgique, cela représente un motif de refus d'octroi de permis de travail. Par ailleurs, le permis de travail n'est pas octroyé si le ressortissant non-UE est entré en Belgique pour travailler

avant que l'employeur n'ait obtenu son permis de travail. Dans le système même du permis unique, il y a l'aspect permis de travail mais aussi permis de séjour. Cela veut dire que tant que l'autorité fédérale n'adapte pas sa réglementation, nous aurons beau octroyer un permis de travail, il sera refusé car l'autorité fédérale doit respecter son propre dispositif et si le séjour n'est pas régulier, la personne obtiendra un refus. Le Gouvernement régional, le Parlement régional et l'Autorité fédérale devraient se mettre autour de la table

Le Conseil : En fin de présentation, vous affirmiez : *«Insérer des personnes sans séjour régulier est une solution pour les problématiques humaines mais répond moins aux besoins du marché du travail.»*. Pourquoi ?

Peter Michiels : En 2009, il y a eu une vague de régularisation d'emploi de personnes en séjour non régulier. Après analyse, nous avons constaté que seul 2% des personnes ayant bénéficié du statut répondaient aux critères du métier en pénurie (parmi lesquels : femme de ménage, ouvrier/nettoyeur, ouvrier qualifié, vendeur, Horeca (cuisine, service, plonge, etc.), employé, etc.) ou aux critères du profil hautement qualifié. Cela veut dire que les 98% restant ont obtenu une régularisation pour un emploi qui ne connaît aucune pénurie.

Cela n'a donc pas du tout solutionné une problématique liée au marché de l'emploi. En revanche, la régularisation a été une solution sur le plan humain (878 personnes ont reçu un permis de travail A) car ces personnes sont tout de même sorties des circuits clandestins.



Interview de Monsieur Patrick Charlier



Patrick CHARLIER est juriste de formation. Depuis 2001, date de son arrivée chez Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, il a assuré différentes fonctions, au sein du service racisme et à l'Observatoire des migrations avant de devenir coordinateur du département Discrimination. Depuis 2015, il est également le Directeur d'Unia.

Le Conseil : Quels sont les facteurs qui génèrent habituellement une discrimination sur le marché de l'emploi ?

Patrick Charlier : Dans notre « Baromètre de la diversité: Emploi », nous constatons que le critère qui ressort comme étant le plus discriminé est celui de l'âge. C'est particulièrement interpellant dans une société vieillissante. Les critères raciaux forment le deuxième facteur de discrimination, avec, dans une certaine mesure, un croisement avec le critère des convictions religieuses. Dans le Monitoring socio-économique (2017), nous remarquons qu'à niveau d'éducation égale, les personnes d'origines étrangères ayant un niveau de diplôme élevé ont beaucoup plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Ce n'est pas une mesure directe de la discrimination mais cela pose la question de savoir quelles sont les difficultés spécifiques que rencontrent ces personnes sur le marché du travail. La discrimination y joue certainement un rôle.

Le Conseil : Au niveau régional, quelles seraient les recommandations à transmettre au Gouvernement afin d'éviter ce phénomène de discrimination ?

Patrick Charlier : Il faudrait lier les aides publiques aux entreprises à des plans de prévention de la discrimination et/ou à des actions positives. Voici les priorités d'Unia pour le nouveau Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (en lien avec l'emploi) :

- Évaluer la législation régionale anti-discrimination et adopter un projet de décret et d'ordonnance

conjoint définissant un cadre général anti-discrimination ;

- Étendre les compétences de l'Inspection régionale de l'Emploi pour lui permettre d'agir plus efficacement dans la lutte contre les discriminations ;
- Confirmer l'engagement relatif au plan d'action bruxellois contre le racisme et le mettre en œuvre, comme contribution régionale à un plan interfédéral contre le racisme.

Le Conseil : L'écart entre le taux d'emploi pour les personnes hautement qualifiées et celles faiblement qualifiées est moindre pour les étrangers hors Union Européenne. Comment expliquer que ces non-ressortissants de l'UE aient du mal à tirer parti de leur haut niveau de qualification, de leur diplôme ?

Patrick Charlier : En 2016, seulement 49,1 % des personnes hors Union européenne avaient un emploi. C'est 20 % de moins qu'un Belge actif sur le marché de l'emploi. La Belgique a d'ailleurs été pointée du doigt à ce sujet, fin mai, par la Commission européenne.

Deux raisons principales peuvent être avancées : la discrimination qui existe dans la société en général et sur le marché du travail en particulier et le fait que les personnes d'origine étrangère, notamment les femmes dans certains secteurs, rencontrent plus d'obstacles structurels sur le marché du travail qu'une personne d'origine belge de genre masculin :

- Les personnes d'origine étrangère reçoivent moins d'informations des canaux de promotion d'offre d'emploi et ont donc moins

d'opportunités de proposer leur candidature ;

- Le cercle vertueux des réseaux : les personnes d'origine belge connaissent plus de personnes d'origine belge dans des bonnes positions et augmentent ainsi leurs opportunités d'avoir des informations cruciales, des offres d'emploi ou des recommandations.
- Les personnes d'origine étrangère travaillent plus souvent en-dessous de leur niveau de qualification, en raison de leur difficulté à accéder au marché du travail, ce qui provoque une dévaluation de leur profil et de leur niveau de diplôme ;
- Très peu de personnes d'origine étrangère se retrouvent dans des postes à hautes responsabilités, ce qui les rend beaucoup plus susceptibles de subir de la discrimination ;
- Les personnes d'origine étrangère, qui peinent à s'insérer sur le marché du travail, auront une plus grande probabilité d'avoir des « trous » dans leur CV, ce qui rend leur profil moins attirant.

Toutes ces difficultés et ces éléments dépréciateurs se cumulent, une difficulté en provoquant une autre. On parle alors de discrimination structurelle, car c'est le fonctionnement même du marché du travail et les dynamiques de ses acteurs qui créent les obstacles que les personnes expérimentent dans leur voie vers et sur le marché du travail. En combinaison avec le phénomène de discrimination basé sur des préjugés plus individuels, on comprend dès lors comment une personne d'origine étrangère éprouve davantage de difficultés à faire valoir son diplôme de niveau élevé sur le marché du travail.

Interview de Madame Marie Dozin et Monsieur Frédéric Romano

La formation aux fonctions critiques : une opportunité pour l'insertion professionnelle ?



Marie Dozin est analyste au sein de view.brussels, l'Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation. Depuis 2012, elle travaille principalement à la réalisation d'études sectorielles et traite de la question des fonctions critiques en Région bruxelloise.



Frédéric Romano est analyste au Service Études & Statistiques de Bruxelles Formation. Depuis 2008, il mène notamment des travaux sur les métiers et les secteurs offrant des opportunités d'insertion professionnelle pour les chercheurs d'emploi bénéficiaires de formation.

Le Conseil: Qu'entend-on exactement par « fonctions critiques » et « fonctions significativement critiques » ? Quels sont les secteurs concernés ?¹

Marie Dozin et Frédéric Romano : Depuis 1998, view.brussels, l'Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation, inventorie les métiers ou fonctions en tensions de recrutement et publie, chaque année, une liste des fonctions critiques en Région bruxelloise. Des métiers ou fonctions sont considérés comme critiques lorsque les offres d'emploi sont moins satisfaites que la moyenne et que le processus de recrutement est jugé trop long.

La plupart des professions reprises sur cette liste sont épinglées de façon récurrente, qu'il s'agisse de professions

transversales ou spécifiques à un secteur d'activité. Parmi celles-ci, plusieurs professions du secteur non marchand dont principalement le personnel enseignant et infirmier, les fonctions commerciales de vendeurs et de représentants, les métiers de l'artisanat, les métiers techniques et de la construction, les informaticiens et les ingénieurs ou encore diverses fonctions administratives.

Depuis 2007, à partir des travaux de l'Observatoire sur les fonctions critiques, le service Études et Statistiques de Bruxelles Formation exploite annuellement les données pour déterminer et analyser les fonctions significativement critiques, à savoir celles qui sont récurrentes (depuis au minimum trois années) ou celles qui sont émergentes. Ainsi déterminées, elles sont ensuite mises en relation avec l'offre de formation régie par Bruxelles Formation. Les liens établis sont également qualifiés selon qu'une formation mène directement ou indirectement au métier en lien avec la fonction critique. Il est alors

possible pour Bruxelles Formation d'analyser la pertinence et le lien de son offre par rapport aux besoins du marché de l'emploi bruxellois.

Le Conseil: Quelles sont les raisons qui expliquent une telle pénurie de main d'œuvre qualifiée dans ces métiers/secteurs ?

Marie Dozin et Frédéric Romano : Différents facteurs sont à l'origine des difficultés de recrutement ; qu'ils soient d'ordre quantitatif (il existe un manque de candidats pour une profession déterminée), d'ordre qualitatif (les candidats ne répondent pas aux exigences posées en matière de formation, d'expérience, de connaissances linguistiques, etc.); qu'ils s'expliquent par des conditions de travail défavorables relatives aux salaires, à un travail stressant, pénible ou dangereux, aux préjugés à l'encontre d'une profession, aux horaires à prester, etc.; ou encore que les employeurs ne passent pas par le service public d'emploi pour recruter.

¹ L'analyse conjointe de view.brussels et de Bruxelles Formation sur l'insertion professionnelle des sortants des formations en lien avec des fonctions critiques est consultable sur le site d'Actiris, rubrique « Publications et Études ».

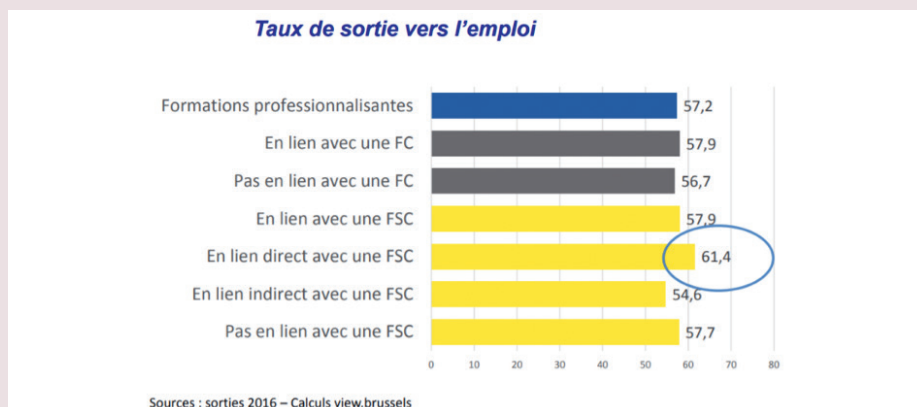
«L'enseignement et les soins de santé, le secteur commercial, les métiers de l'artisanat, les métiers techniques et de la construction, ou encore les informaticiens et les ingénieurs sont régulièrement repris sur la liste des fonctions significativement critiques »

Le Conseil: Comment fonctionne concrètement la collaboration entre view.brussels et Bruxelles Formation pour tenter d'enrayer cette pénurie (offres d'emploi, formations, etc.)?

Marie Dozin et Frédéric Romano: View.brussels prolonge les missions historiques de l'Observatoire d'Actiris et intègre un certain nombre de nouvelles missions centrées sur les transitions emploi-formation-emploi. L'objectif est double: d'une part, améliorer la cohérence, le croisement et l'analyse des statistiques relatives à l'emploi et à la formation et, d'autre part, développer un outil pérenne d'évaluation, de suivi et d'analyse des transitions sur la base d'indicateurs communément définis. L'atteinte de cet objectif repose sur une collaboration renforcée avec le Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation.

Cet exercice initie la définition d'un cadre méthodologique et d'analyse pour qu'à terme, la question des difficultés de recrutement fasse l'objet d'un rapport annuel conjoint entre Bruxelles Formation et Actiris. Il est prévu que l'analyse des taux de sortie y soit intégrée et développée de manière plus approfondie. Une telle approche permettrait de clarifier la vision de l'insertion dans les fonctions critiques et de l'enrichir qualitativement, notamment par la consultation et la participation d'autres acteurs compétents en matière de formation-emploi en Région bruxelloise.

Le Conseil: Sur quels indicateurs vous êtes-vous basés pour construire les résultats de votre analyse sur les parcours des sortants des formations en lien avec des fonctions critiques?



Marie Dozin et Frédéric Romano:

Trois indicateurs stratégiques ont été retenus pour analyser les parcours post-formation des stagiaires sortant d'une formation professionnalisante, en particulier celles en lien avec les fonctions critiques. Il s'agit du taux de sortie vers l'emploi (calculé en rapportant le nombre de stagiaires sortis vers un emploi, quelle qu'en soit sa durée, endéans les 12 mois de la fin de leur formation, au nombre total de sortants d'une formation professionnalisante), du délai d'entrée en emploi (ventile les stagiaires selon qu'ils aient trouvé un emploi dans le courant du premier, deuxième ou troisième et quatrième trimestre qui suivent la fin de la formation) et de la durabilité dans l'emploi (mesure la proportion de sortants de formation toujours en poste 12 mois plus tard à l'emploi trouvé).

Pour chacune des deux années (2015 et 2016), le groupe des sortants de formations professionnalisantes a été comparé à plusieurs sous-groupes constitués selon que la formation suivie était en lien ou pas avec des fonctions critiques, ou significativement critiques. Les résultats ont ensuite été comparés entre eux.

Le Conseil: Quelles sont les hypothèses qui se dégagent des premiers résultats?

Marie Dozin et Frédéric Romano:

Globalement, on observe des taux de sortie vers l'emploi plus élevés pour les individus qui ont suivi un parcours de formation en lien direct avec une fonction significativement critique

(61,4% en 2016, soit 4,2% de plus que pour l'ensemble des sortants d'une formation professionnalisante).

Les individus qui ont suivi, en 2015, une formation directement en lien avec une fonction significativement critique et ayant obtenu un emploi endéans les 12 mois sont, par la suite, relativement plus nombreux à se maintenir dans l'emploi que l'ensemble des individus sortants (78% contre 64,8%). On observe également que ces personnes sont toujours à l'emploi un an après avoir obtenu leur premier contrat et que la majorité d'entre eux sont restés chez le même employeur.

Le Conseil: Quelles pistes en tirer pour la bonne évolution de la formation à Bruxelles?

Marie Dozin et Frédéric Romano: Si dans un certain nombre de cas, il existe une adéquation plus ou moins parfaite entre formation et emploi, en particulier pour les professions « techniques » qui requièrent l'acquisition de compétences ciblées, il faut garder à l'esprit que ceci n'est pas généralisable à l'ensemble des formations professionnelles.

Les pratiques de gestion de la main-d'œuvre, comme par exemple, la question du genre (les hommes vont globalement plus facilement à l'emploi, y compris dans les fonctions critiques), ou encore la valorisation de la qualification initiale (en particulier pour les diplômes obtenus à l'étranger sans équivalence) apparaissent aussi comme un déterminant majeur d'accès aux métiers.

Brèves

Un avis d'initiative pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire

Les membres du Conseil économique et social ont profité des vacances pour élaborer un avis d'initiative sur les outils stratégiques et réglementaires en urbanisme et en aménagement du territoire.

Dans cet avis, des constats sont posés notamment sur les liens à faire entre les différents outils et acteurs régissant l'aménagement du territoire et l'urbanisme en Région bruxelloise et sur la nécessité de simplifier ce paysage complexe. Pour chacun de ces constats sont formulées des recommandations qui ont pour objectif de rendre le tout plus cohérent et plus lisible pour tout un chacun.

Pour plus d'infos, consultez l'avis dans son intégralité sur la page « **Avis/Contributions** » du site.



Les 25 ans du Conseil au bip.brussels

Le 25 septembre dernier, le CESRBC a fêté ses vingt-cinq années d'existence au bip.brussels, la Maison de la Région, en présence de plus d'une centaine d'invités et d'intervenants de marque et sous la modération de Monsieur Eddy Caekelberghs (RTBF).

Après les interventions des Ministres Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt et de la Secrétaire d'Etat Barbara Trachte, les invités ont pu assister à une conférence d'Anne Guisset, docteure en sciences politiques, F.R.S.-FNRS et Université Saint-Louis Bruxelles, intitulée : « **Quel avenir pour la concertation sociale régionale à Bruxelles ?** »¹.

Pour clôturer la séance, une table ronde sur la concertation sociale régionale a pris place en présence des différents représentants des Conseils économiques et sociaux de Belgique et d'Europe : Madame Caroline Copers (Présidente du SERV), Monsieur Olivier de Wasseige (1^{er} Vice-Président du CESE Wallonie), Monsieur Georges Dassis (Ancien Président du CESE) et Monsieur Jan De Brabanter (Président du CESRBC).



En un quart de siècle, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale est sans nul doute devenu un acteur incontournable de la concertation sociale bruxelloise. Le nombre d'avis sur saisine ou rendus à l'initiative du Conseil a augmenté de façon soutenue, passant de 54 avis émis dans les 3 premières années à plus de 700 actuellement. Le Conseil s'est également vu confier au fil des ans, par voie d'ordonnances ou d'arrêtés, des missions spécifiques d'avis ou de décisions, tout en élargissant ses compétences. Au fil des années et des accords conclus, les interlocuteurs sociaux ont également obtenu de plus en plus d'importance dans les processus d'élaboration de politiques, jusqu'à participer à leur mise en œuvre, leur suivi mais aussi leur évaluation grâce à la méthode dite des « priorités partagées » instaurée à l'initiative du Conseil au moment du lancement de la Stratégie 2025 – Go4 Brussels 2025.

¹ La présentation est disponible en intégralité sur le site du Conseil, onglet « Débats du Conseil ».

Publications

Rapport Annuel 2018 du CESRBC



Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) est fier de vous annoncer la publication de son Rapport Annuel 2018 sur son site Internet, sous l'onglet « Publications ».

2018 a été une année plus qu'enrichissante et motivante pour le CESRBC, tant les projets et recours à ses compétences en tant qu'organe principal de la concertation socio-économique bruxelloise ont été nombreux (87 avis sur saisine, 12 avis d'initiatives et 9 contributions autour de la Stratégie 2025 – Go4 Brussels 2025).

Dans une démarche écologique, devenue indispensable, de protection des ressources et de réduction des déchets, le CESRBC a opté pour une publication digitale de son Rapport Annuel.

Profil et trajectoire des chercheuses/eurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale Monitoring selon l'origine nationale



View.brussels, l'Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation, a publié en juin dernier un monitoring de la diversité centré uniquement, et c'est une première, sur les chercheurs/euses d'emploi, en intégrant systématiquement dans les analyses la variable « origine nationale ».

Cette analyse croisée de la variable « origine nationale » avec d'autres données telles que le genre, le degré de formation ou le lieu de résidence démontre qu'à qualifications égales, une personne d'origine étrangère aura plus de difficultés à trouver un emploi.

Après avoir présenté les 5 grandes conclusions ressortant de l'analyse, le monitoring suggère également une série de pistes de recommandations destinées aux politiques régionales en matière d'emploi, de formation et d'égalité des chances.

Consultez-le en intégralité sur le [site web d'Actiris](#), sous « Publications et Études ».



Le Magazine du Conseil

Décembre 2019 – n°30

Publication périodique du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

CESRBC

Boulevard Bischoffsheim, 26
1000 Bruxelles
02/205 68 68
02/502 39 54
cesr@ces.brussels

Editeur responsable :
Caroline Vinckenbosch

Mise en page et impression :
IPM printing sa - Ganshoren

Illustrations :

Actualités : Pixabay
Dossier : 3E, BeCentral, Beci, BLSI, Bsit, Brussels Beer Project, Bruzz, Co.Station, Collibra, Digtysr, Greenbizz, hub.brussels, IBSA, Innoviris, Pixabay, Please Surprise Me !, Regional-IT et Woodlap
Focus : Pixabay
Débats du Conseil : Le Référent bruxellois du Logement, Bruxelles Économie et Emploi et view.brussels
Publications : view.brussels

Comité de rédaction :

Actualités : Siham Chaouch, Alexis Gérard et Coralie Waeyenbergh
Dossier : Siham Chaouch, Stéphanie Polet et Coralie Waeyenbergh
Focus : Daan Capiou, Siham Chaouch, Nicodème Hayois, Lénaïg Le Berre, Laura Velasco et Coralie Waeyenbergh
Les Avis du Conseil, brèves et publications : Siham Chaouch et Coralie Waeyenbergh
Traduction : Rik Duynslager et Eric Vanderheyden

Remerciements :

Annelore Isaac, Eric Vanden Bemden, Yves Van de Castele, Alain Deneef, Patrick Charlier, Peter Michiels, Marie Dozin et Frédéric Romano pour les interviews accordées.

